

PROJET RIVES
EN SANTÉ
Fiches informatives
2022



AGIR
Maskinongé

Municipalité
de Saint-Damien

CAPQ
Organisme de
bassin versant



Objectifs principaux :

- *Faire une mise à jour des données sur la qualité des rives*
- *Prioriser les actions de remise en conformité par lot*
- *Sensibiliser et accompagner les riverains actuels et futurs dans la protection et la végétalisation des rives*

RÉALISATION

Mandat accordé par :

Municipalité de Saint-Damien

6850 Chemin Montauban, Saint-Damien, QC J0K 2E0

(450) 835-3419

infos@st-damien.com

À :

Association de la gestion intégrée de la
rivière Maskinongé

48, rue Beausoleil, Saint-Gabriel (QC) J0K
2N0

(450) 752-4868

info@agirmaskinonge.com

Corporation de l'Aménagement de la
Rivière l'Assomption

415, rue Saint-Thomas, Joliette (QC) J6E
3P9

(450) 755-1651

info@cara.qc.ca



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Collecte de données et rédaction :

Mme Maude Baril, Chargée de projets, AGIR Maskinongé

Mme Marion Carrier, Coordinatrice du PDE, AGIR Maskinongé

Collecte de données :

Mme Karine Loranger, Coordinatrice des projets et des communications, OBV CARA

Mme Marie-Pier Dubois-Gagnon, Chargée de projets, OBV CARA

Mise en contexte

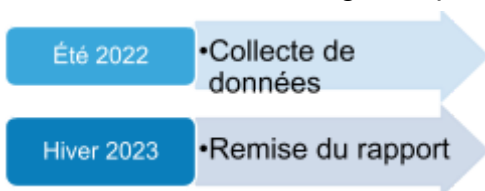
Située dans la région de Lanaudière, la municipalité de Saint-Damien est connectée à trois (3) bassins versants soit le bassin versant de la rivière Bayonne, de la rivière L'Assomption et de la rivière Maskinongé (Figure 3). Actuellement, plus de 700 lots habités bordent les lacs et les rivières de cette municipalité de 2 190 habitants.



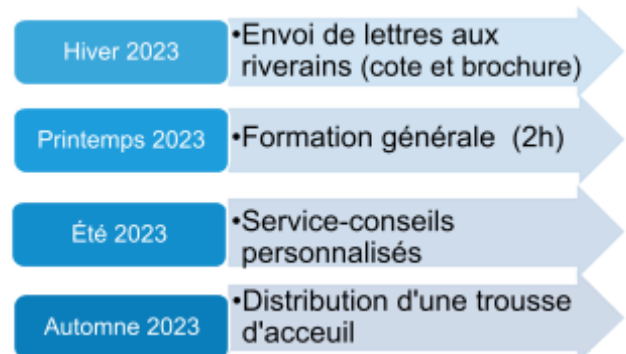
Figure SEQ Figure * ARABIC 1 : Repère spatial - Municipalité de Saint-Damien

Pour une municipalité de 268,92 km², il devient parfois difficile de consacrer d'importantes ressources à l'application de la réglementation des bandes riveraines autour des lacs et cours d'eau. Afin de répondre à ses objectifs environnementaux en matière de réglementation, la municipalité a mandaté l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) en collaboration avec la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour réaliser le projet « Rive en Santé ». Ce projet s'est doté d'une vision à long terme qui comprends deux (2) phases.

Phase 1 : Portrait et diagnostic des rives



Phase 2 : Accompagnement et sensibilisation



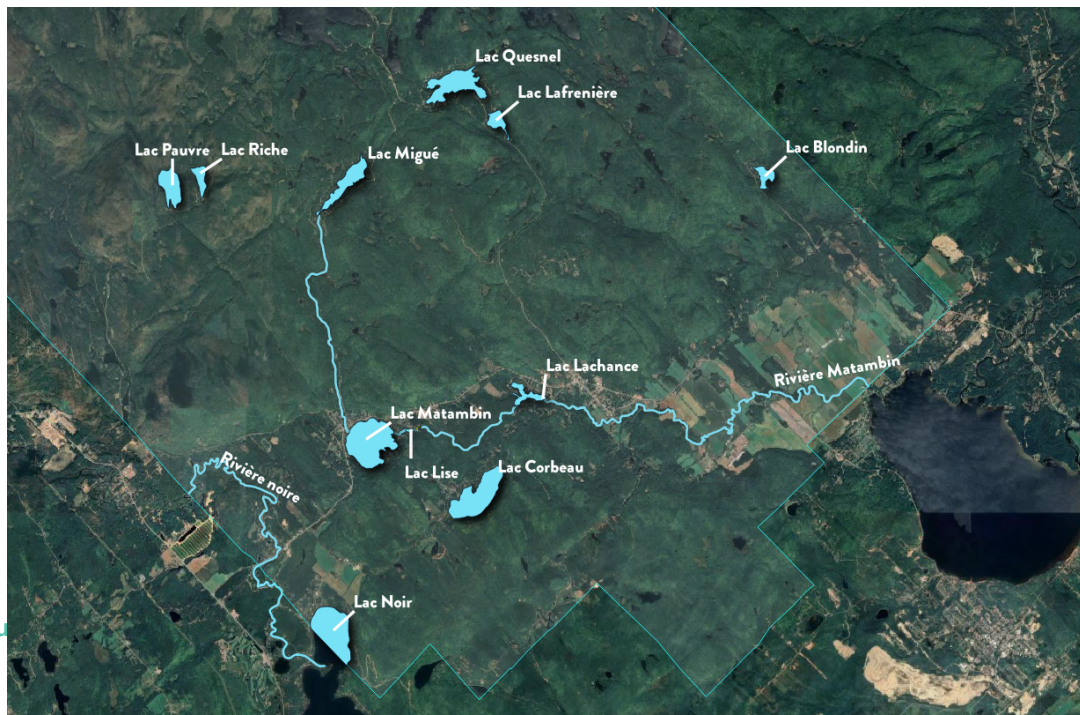
Lacs et cours d'eau ciblés

Pour atteindre les objectifs du projet, seules les zones habitées ont été caractérisées. De plus, afin d'optimiser le travail, les deux (2) organismes de bassin versant ont effectué la collecte de données sur leur territoire respectif dont 13 plans d'eau ont été ciblés :

Rivière Noire
Rivière Matambin
Lac Noir
Lac Matambin
Lac Lafrenière

Lac Migué
Lac Blondin
Lac Quesnel
Lac Corbeau
Lac Lachance

Lac Riche
Lac Pauvre
Lac Lise



Figur

La bande riveraine

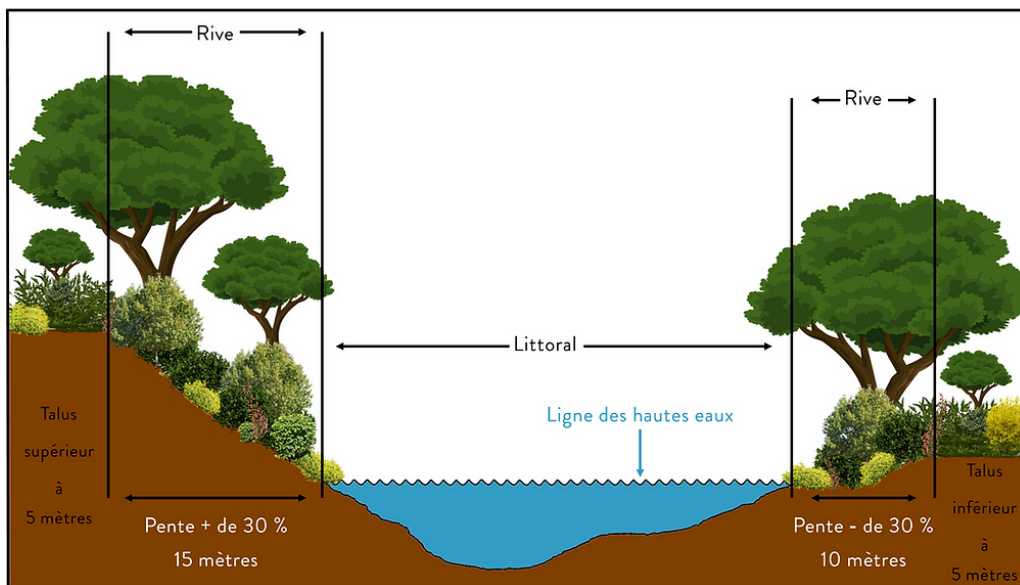
La bande riveraine est une lisière végétale naturelle et permanente qui longe un cours d'eau ou qui entoure un lac. Elle est composée d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et

d'arbres. La bande riveraine commence à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire l'endroit où les eaux montent au printemps, et ce, de façon régulière.

La qualité des bandes riveraines est très représentative de la qualité de l'eau. En effet, les bandes riveraines ont plusieurs fonctions écologiques :

- Rétention et filtration des polluants ;
- Régulation du niveau de l'eau ;
- Stabilisation des sédiments ;
- Régulation de la température de l'eau ;
- Diversification de la faune et la flore ;
- Haie brise-vent naturelle ;
- Contribution au paysage naturel.

Pour toutes ces raisons, il est primordial de préserver les bandes riveraines à l'état naturel. La bande riveraine se mesure horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux et sa largeur dépend de la pente du terrain sur lequel elle se trouve. Elle est de 10 mètres si la pente du talus est inférieure à 30 % et de 15 mètres si elle est supérieure à 30 % (Figure 1).



Méthodologie

La méthodologie employée est une adaptation du protocole de caractérisation de la bande riveraine proposé par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Ministère du Développement durable, 2007).

Les relevés terrains ont été effectués de mai à novembre 2022 par les équipes techniques d'AGIR Maskinongé et de la CARA soit par embarcation ou par voie terrestre.

Ces informations ont permis de déterminer une cote de qualité de la bande riveraine par lot qui est déterminée par le pourcentage de recouvrement (végétation naturelle, végétation ornementale, matériaux inerte). Voici les cinq cotes :

- A** : bande riveraine en excellente condition avec plus de 80 % de végétation naturelle
- B** : bande riveraine en bon état avec entre 60 % et 79 % de végétation naturelle
- C** : bande riveraine d'état moyen avec entre 40 % et 59 % de végétation naturelle
- D** : bande riveraine de faible qualité avec entre 20 % et 39 % de végétation naturelle
- E** : bande riveraine de très faible qualité ayant moins de 20 % de végétation naturelle
- Autres** : fait référence à des éléments non caractérisés (embouchure ou exutoire du lac)

Dans le but de permettre à la municipalité d'intervenir auprès de chaque propriétaire riverain, des conseils d'aménagement de la rive sont notés par lot lors des relevés terrains. Par conséquent, une banque numérique sera disponible dès la tombée du projet. Organisé par lot, les aménagements ciblent des techniques peu coûteuses et facilement réalisable :

- Laisser pousser la végétation naturelle (ne pas tondre)
- Augmenter la diversité végétale (semier des plantes indigènes)
- Végétaliser votre muret (vigne des rivages *Vitis riparia* recommandée)
- Entretenir un accès de deux (2) mètres de large seulement (votre accès est trop large)
- Encadrer votre accès à l'eau avec des arbustes
- Ajouter des arbres et des arbustes

Lac Lachance

Portrait du lac

Le lac Lachance est un lac artificiel enregistré depuis 1962 dans le répertoire des barrages du Québec (MELCCFP).

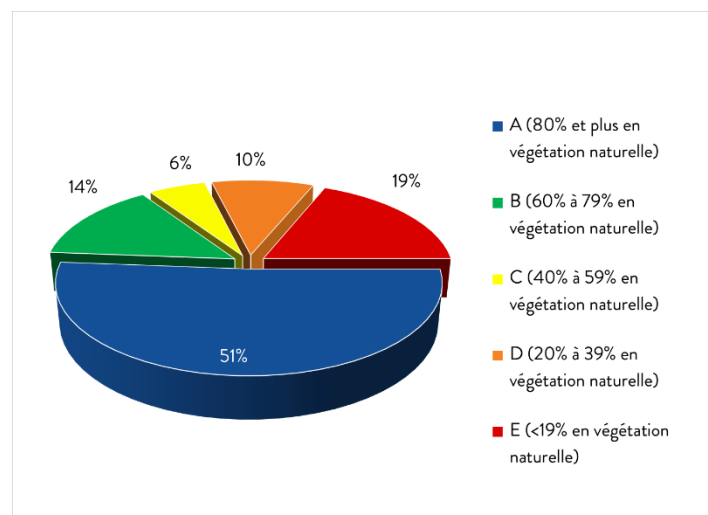
Alimenté principalement par la rivière Matambin et un cours d'eau tributaire, le plan d'eau est formé de trois (3) baies, une péninsule bien habitée et un milieu humide adjacent.

À ce jour, on dénombre 46 lots riverains dont un parc public donnant accès à la navigation sur l'eau. Situé en amont du village de Saint-Damien, le lac Lachance est le dernier plan d'eau de la rivière Matambin avant que celle-ci se jette dans le Lac Maskinongé.



Figure SEQ Figure * ARABIC 4 : Barrage du lac Lachance, Saint-Damien - 2016 (MELCCFP, Répertoire des barrages)

Indice de conformité des rives



Malgré la présence de bâtiments résidentiels, la moitié de la bande riveraine est conforme. Par contre, 19 % de la rive du lac est fortement dégradée. L'utilisation de végétaux ornementaux tels que le gazon ou des herbacées non indigènes dans la rive est la principale raison de la dégradation.

Interventions ciblées

- Les accès à l'eau : plantation d'arbustes pour cadrer l'accès et amélioration de l'angle de descente
- La diversification des strates végétales : augmenter la présence d'arbres et d'arbustes
- Le parc public à surveiller : mise en place d'un plan de gestion des embarcations

Lac Corbeau

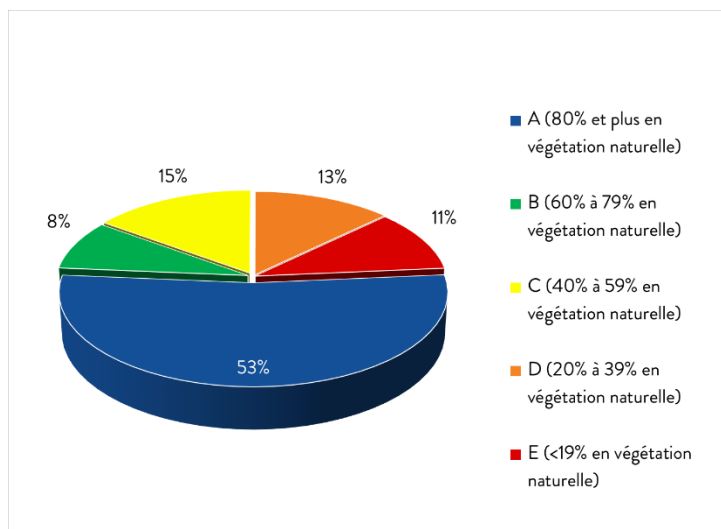
Portrait du lac

Le lac Corbeau est un lac en transition oligo-mésotrophe (Québec, n.d.) L'Association du lac Corbeau poursuit les suivis de la qualité de l'eau ainsi que la sensibilisation auprès des riverains aux facteurs d'amplification des apports de phosphore. Notamment, un code d'éthique a été adopté en 2021 afin de promouvoir les bonnes pratiques de navigation et d'habitation en rive. Suite au constat de la détérioration de la qualité de l'eau et à la mise en place du règlement relatif à la renaturalisation des rives dégradées en 2009, un effort de restauration des berges s'est mis en place. Toutefois, certains riverains ont noté des difficultés à implanter certaines espèces. Il est important de bien informer les riverains du profil ou de la description des plantes qu'ils vont introduire puisque certaines espèces, tel le myrique baumier, ne tolèrent pas la sécheresse.



Figure SEQ Figure * ARABIC 6 : Vue aérienne du lac Corbeau - 2008

Indice de conformité des rives



Malgré la forte présence de bâtiments résidentiels, la moitié de la bande riveraine est conforme. Par contre, 11 % de la rive du lac est fortement dégradée. L'utilisation et l'entretien de végétaux ornementaux tels que le gazon ou des herbacées non indigènes dans la rive sont la principale cause de sa dégradation. Cependant, il faut prendre en considération l'impact de la ligne des hautes eaux qui monte très haut sur les propriétés riveraines. Cette caractéristique complexifie la localisation de la bande riveraine.

Interventions ciblées

- Les accès à l'eau : plantation d'arbustes pour cadrer l'accès et amélioration de l'angle de descente
- La diversification des strates végétales : augmenter la présence d'arbres et d'arbustes
- Le parc public à surveiller : mise en place d'un plan de gestion des embarcations

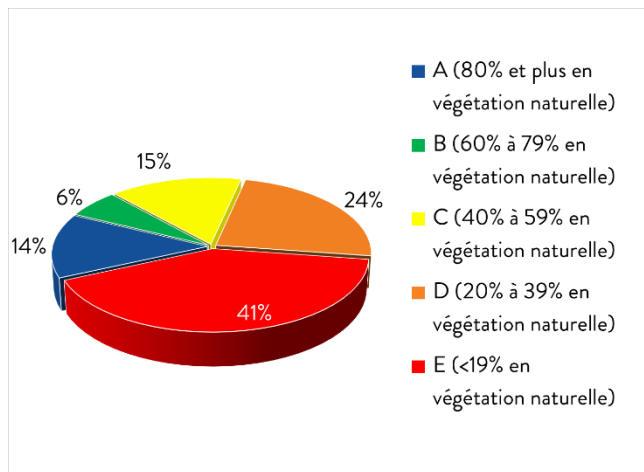
Lac Matambin

Portrait du lac

Le lac Matambin est l'un des premiers lacs colonisés du territoire de Saint-Damien. Bordant la ceinture ouest et nord du lac, la route 347 donne un accès direct au lac à quelques minutes du village. Possédant à son actif 124 lots riverains, ce plan d'eau compte le plus grand nombre de propriétés riverains du territoire de Saint-Damien, sans oublier les nombreux droits de passage qui sont rattachés à de multiples usagers des lignes résidentielles supérieures. À ce jour, la qualité de l'eau est bonne (taux de phosphore à la frontière des stades oligotrophe et mésotrophe) et la teneur en coliformes fécaux ne dépasse pas les critères de qualité. Annuellement, Environnement Matambin (association de lac) effectue des prélèvements d'eau.



Indice de conformité des rives



La présence d'infrastructure autant principale que secondaire (30 % des propriétés, de matières inertes (structures de soutènement, plages, etc.) et de végétation ornementale telle que la pelouse peut expliquer la non-conformité des rives. Le défi à relever, hormis l'aspect de l'accessibilité à l'eau, est l'aménagement personnalisé en fonction de l'emplacement des bâtiments des propriétés.

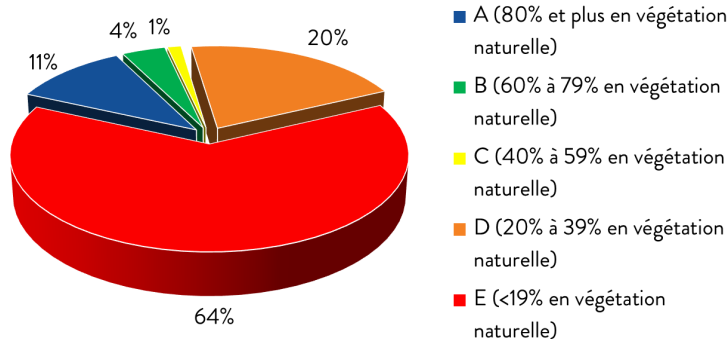
Interventions ciblées

- Manque/absence de connaissance des riverains sur la réglementation : Prévoir de la sensibilisation
- Forte présence de plages et de murets : Inciter la distribution de végétaux, la plantation des premiers mètres de rive et la végétalisation des murets
- Favoriser l'implantation de bandes riveraines démonstratives avec une diversité de strate végétale

Lac Noir

Portrait du lac

Le lac Noir est situé sur le territoire de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA). L'emprise municipale du lac est partagée entre la municipalité de Saint-Damien et la municipalité de Saint-Jean-de-Matha. Au printemps, il est fréquent de constater des inondations autant en amont qu'en aval du lac Noir. Accessible au public via un débarcadère, les usagers ont l'obligation de se procurer une vignette à la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha. On qualifie l'état trophique (saison 2012) en transition méso-eutrophe. Un barrage à forte contenance de 3m de haut a été installé en 2008 (MELCCFP) en aval du lac sur la rivière Noire. Afin de contrôler les inondations, l'ouvrage mesure 57 mètres de large sous forme de déversoir libre en enrochement.



Indice de conformité des rives

Le paysage riverain est dominé par de la pelouse et des plantes ornementales. Sur les 59 propriétés riveraines damiennoises du lac Noir, plus de la moitié d'entre elles possèdent des murets de roche ou de béton. On retrouve aussi le plus haut pourcentage relatif de quais et d'accès à l'eau par rapport au nombre de propriétés riveraines de Saint-Damien.

Interventions ciblées

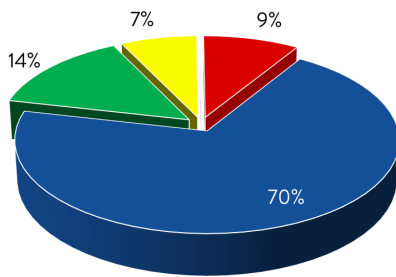
Voici les quatre (4) interventions majeures ciblées pour ce lac :

- Formation/sensibilisation sur l'identification de la ligne des hautes eaux et de la réglementation relative au littoral
- Favoriser l'implantation de bande riveraine démonstrative avec une diversité de strate végétale
- Prioriser la plantation d'arbustes dans les premiers mètres
- Offrir des aménagements répondant au besoin des usagers (vue sur le plan d'eau, pas d'entretien, beauté, etc.)

Lac Riche

Portrait du lac

Ensemencé régulièrement, le lac Riche est un petit lac de villégiature datant des années 1950-1960. Une association de lac « Les Cantonniers Inc. » sont actifs sur les réseaux sociaux et valorise les activités de voisinage et de plein air. Présentement, les infrastructures routières permettent un accès au sud des lacs Pauvre et Riche parcourant les terres à bois jusqu'au lac Quesnel. Malgré que le lac soit habité sur 54 % de sa superficie riveraine, celle-ci est entièrement résidentielle, car les 46 % forestier sont attribués aux terres vierges bordant le nord du lac. Cette situation avantage les riverains, car la qualité des rives en amont du lac est excellente. Présentement, les herbiers aquatiques dominent peu, même dans les zones les plus basses du lac, mais on peut admirer un magnifique milieu humide annexé au lac sur le flanc est.



- A (80% et plus en végétation naturelle)
- B (60% à 79% en végétation naturelle)
- C (40% à 59% en végétation naturelle)
- D (20% à 39% en végétation naturelle)
- E (<19% en végétation naturelle)

Indice de conformité des rives

Parmi les rives habitées, plus des deux tiers sont conformes et, selon les photos prises lors de la caractérisation, la diversité des strates végétales est bonne. Par contre, parmi les terrains avec une rive dégradée, on note la présence de rives transformées en plage. En général, les rives du lac répondent très bien aux normes municipales ainsi qu'aux critères de qualité de la rive. Bref, le défi sera

d'assurer un bon suivi municipal du cher de l'urbanisme en coopération avec le chef de l'environnement.

Interventions ciblées

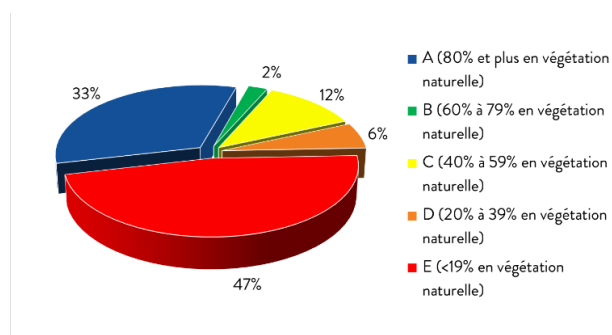
Voici les trois (3) interventions majeures ciblées pour ce lac :

- Maintien des habitudes de conformité
- Sensibilisation aux rôles et fonction de la bande riveraine et à la conservation du paysage
- Délimitation de la ligne des hautes eaux du milieu humide adjacent

Lac Pauvre

Portrait du lac

Les Lacs Pauvre et Riche se trouvent l'un à côté de l'autre et sont pris en charge par la même association de lac « Les Cantonniers Inc. ». Autrefois, le lac Pauvre a servi de site de pisciculture selon les archives Canada. D'ailleurs, on peut encore observer le barrage à l'exutoire construit en 1966. L'association ensemece le lac pour la pêche récréative et les terrains résidentiels se situent dans la portion sud du lac. Avec un plus grand potentiel immobilier, 70 % de la rive est en terrain vierge. Sur les 30 % de rives caractérisées, la totalité est résidentielle. Plusieurs bâtiments principaux résident entièrement dans la bande riveraine sans aménagement, d'où l'importance d'aller identifier la ligne des hautes eaux avant d'effectuer des travaux.



Indice de conformité des rives

Actuellement, les rives des terrains résidentiels s'avèrent fortement altérées par la présence de pelouse, de murets de béton, de bâtiments dans la rive et/ou de plages de sable. Présent sur 10% de la longueur de la rive habitée, la majorité des murets sont en mauvais état. L'approche aux riverains sera un enjeu primordial, car l'aspect récréatif et villégiateur du

lac ainsi que sa position géographique rend difficile le suivi de conformité.

Interventions ciblées

Voici les trois (3) interventions majeures ciblées pour ce lac :

- Stabilisation des murets et du pied de berge avec du Myrique baumier
- Sensibilisation sur les aires aménagées autorisées dans la berge : pas de tonte de gazon dans la rive
- Conservation du cachet naturel du lac : identification de la ligne des hautes eaux autour du lac en prévision d'un agrandissement immobilier

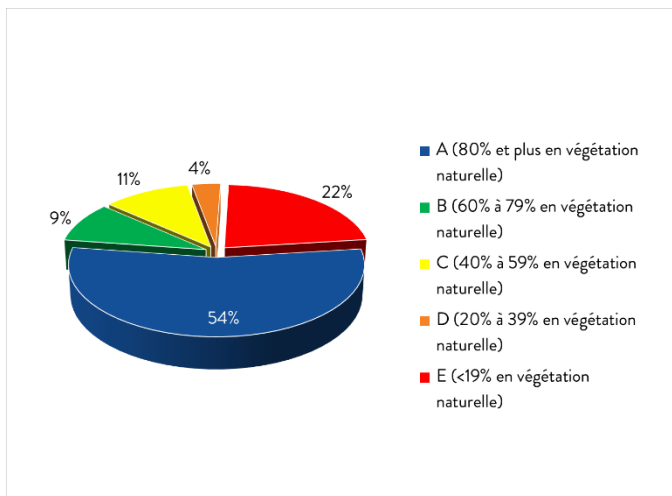
Lac Blondin

Portrait du lac

Riche d'herbiers aquatiques, on peut observer même depuis une carte aérienne les deux milieux humides connexes au lac Blondin. Ce type de milieu humide est connu pour stocker le carbone de façon très efficace. Accessible par un chemin bien établi, le lac Blondin est majoritairement résidentiel (59 %). De manière disparate autour du lac, il reste encore des lots à occupation forestière dont la rive est parfaitement conforme et non perturbée. Parmi les 14 % d'occupation urbaine, on retrouve les chemins Desrochers et Banice qui passent près du lac. Heureusement, dans ces zones, les rives sont conformes et la végétation est diversifiée et mature ce qui assure une fonction efficace de la filtration et de la stabilisation du talus. Par contre, on retrouve des accès à l'eau remblayés ainsi que quelques bâtiments légèrement dans la bande riveraine.



Par contre, on retrouve des accès à l'eau remblayés ainsi que quelques bâtiments légèrement dans la bande riveraine.



Indice de conformité des rives

Environ 1/5 de la rive du lac est peu ou pas conforme. Semblable au lac Corbeau, la difficulté dans le respect de la bande riveraine réside dans l'emplacement de la ligne des hautes eaux. Les herbiers aquatiques sont bien établis tout le tour du lac. Toutefois, sur certains terrains, la pelouse est entretenue près de la ligne des hautes eaux ou parfois même dans le littoral. Dans le cas du lac Blondin, on parle de 36 % de superficie de la rive qui n'est pas à l'état naturel et de 27 % de sol dénudé.

Dans la catégorie sol dénudé, nous avons noté des accès à l'eau remblayés, des aires récréatives et quelques plages.

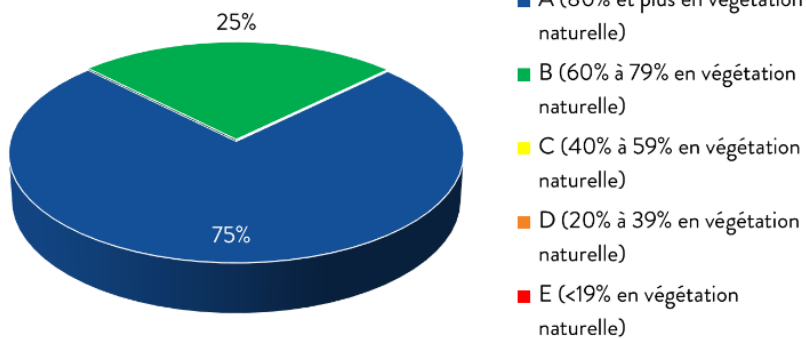
Interventions ciblées

- Identification de la LHE des milieux humides connexes
- Sensibilisation du 10-15 mètres de bande riveraine ; ne pas tondre la rive
- Respect de l'accès à l'eau de 2 mètres ; plantation d'arbustes et bouturage de Myrique baumier

Lac Lafrenière

Portrait du lac

Entre Saint-Damien et Saint-Gabriel de-Brandon, un cours d'eau sillonne les terres agricoles afin de se jeter dans la rivière Matambin. Il est principalement alimenté par le ruisseau Lafrenière. Depuis 1974, le ruisseau prend forme au barrage de béton situé à l'exutoire du lac. Avec 27 % d'occupation forestière, c'est le lac Lafrenière qui possède la plus grande superficie riveraine forestière. Le flanc nord-est du lac est constitué d'un cap de rock permettant difficilement l'aménagement d'infrastructures. Accessible par le chemin asphalté Beaulieu, le développement immobilier du lac n'est pas si dense et les embarcations motrices sont plutôt absentes du plan d'eau. Dans un objectif d'offrir un accès aux membres de leur association, l'Association des propriétaires des lacs Quesnel et Lafrenière (APLQL) a aménagé un accès restreint et clôturé au lac Lafrenière. Ainsi, il est possible de conserver un contrôle sur l'accès et prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Trois (3) milieux humides sont connectés directement au lac Lafrenière offrant un beau spectacle de diversité arbustive et herbacée. Ces milieux sont peu identifiés sur les cartes existantes et la ligne des hautes eaux ne concordent pas toujours avec les relevés préexistants.



Indice de conformité des rives

On peut qualifier la rive de ce plan d'eau d'excellente et, par le fait même, de conforme sur presque sa totalité. Après avoir parlé avec les résidents et fait la caractérisation des rives, on sent l'appartenance des riverains à leur lac et l'intérêt de ceux-ci à bien faire les choses. Ils sont au fait des règlements et essaie de les appliquer au maximum.

Interventions ciblées

- Identifier la ligne des hautes eaux des 3 milieux humides
- Réaliser des ateliers sur l'aménagement personnalisé
- Consolider les acquis ; assurer la pérennité des aménagements riverains
-

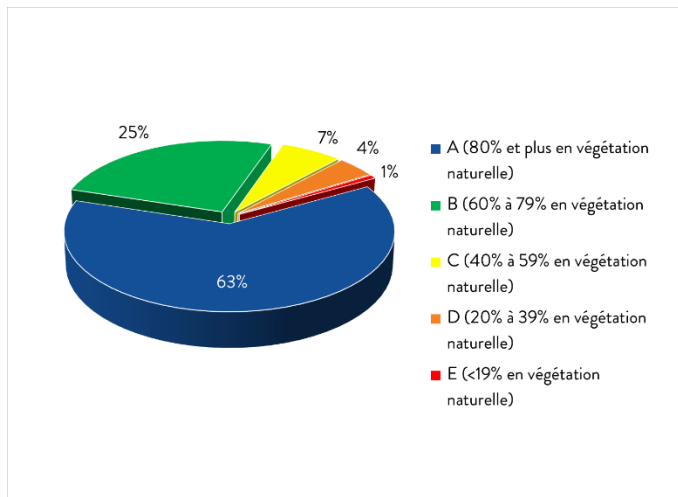
Lac Quesnel

Portrait du lac

Principalement alimenté par deux (2) rivières provenant des lacs Marie et Anne, les embouchures de ces affluents donnent sur de magnifiques herbiers aquatiques. Ces endroits riches en nutriments et en diversité floristique offrent des habitats essentiels à la faune du lac. D'ailleurs, des efforts de conservation et de restauration ont été réalisés au lac Quesnel et Lafrenière par l'APLQL. Les lacs sont régulièrement ensemencés et des frayères ont été aménagées afin d'encourager la reproduction naturelle des truites. Le lac Quesnel possède une plage privée accessible à ses membres afin d'offrir un accès à l'eau et une descente de bateau. La propriété est clôturée et des embarcations dédiées au lac sont sur place pour limiter l'introduction de plantes exotiques envahissantes. De plus, un effort de conformité a été engagé, car l'association a végétalisé la plage avec des plants de Myrique baumier matures et une bande riveraine de démonstration afin de sensibiliser les riverains du lac.



Indice de conformité des rives



C'est un lac très résidentiel avec majoritairement des lots en première ligne riveraine. On observe des lots dont la végétation naturelle est dominante. Le faible pourcentage d'éléments inertes est attribué à la présence de plage dont celle du terrain récréatif accessible aux membres et à la présence de murets ou de pierres naturelles. Au lac Quesnel, ces surfaces ne sont pas un enjeu majeur considérant que les murets représentent 4 % de la longueur de la rive du lac et les sols dénudés 1% de la longueur de la rive du lac.

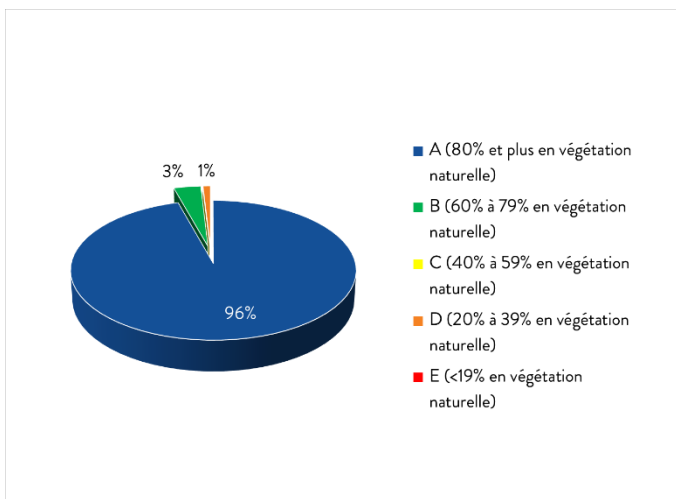
Interventions ciblées

- Confusion sur la longueur réglementaire des accès (2m): réinformer les riverains sur la réglementation concernant l'accès au lac
- Favoriser/Valoriser la plantation d'arbres et d'arbustes dans les derniers mètres de la bande riveraine
- Consolider les acquis ; assurer la pérennité des aménagements riverains

Lac Migué

Portrait du lac

Lac de tête en pleine expansion immobilière, le lac Migué recueille les eaux de ruissellement des montagnes. Les infrastructures routières sont étonnamment bien établies, c'est-à-dire, qu'un chemin fait le tour du lac. Sans électricité, les résidents utilisent nombre de technologies afin d'y vivre : panneau solaire, batterie, bois de chauffage, pompe manuelle. Actuellement, des plans d'aménagement d'un réseau électrique sont en cours. Répertoriés depuis 1965, 3 barrages ont été aménagés afin de former 2 bassins peu profonds. L'agrandissement immobilier sera un enjeu au lac Migué. De plus, nous avons observé quelques milieux humides connectés au lac qui ne sont pas délimités et identifiés sur les cartes. Il sera important de valider la position de la ligne des hautes eaux lors de la délivrance de permis de construction ou d'aménagement.



Indice de conformité des rives

Le lac Migué est le lac habité le plus conforme du territoire de la municipalité de Saint-Damien. Avec 96 % de cote A, il n'y a pas de rives en dessous de 20 % de végétation naturelle. Durant notre visite, nous avons remarqué 2 nouvelles constructions près de la rive. Cependant, les 10 ou 15 mètres de berges ont été respectés. D'ailleurs, le paysage est pratiquement intact et le couvert arborescent est fortement apparent. Les résidents ont aménagé des fenêtres vertes étroites respectant les normes en vigueur.

Interventions ciblées

- Assurer la pérennité des aménagements riverains
- Stabiliser les accès à l'eau ; plantation d'arbustes
- Identifier et délimiter les milieux humides connectés au lac

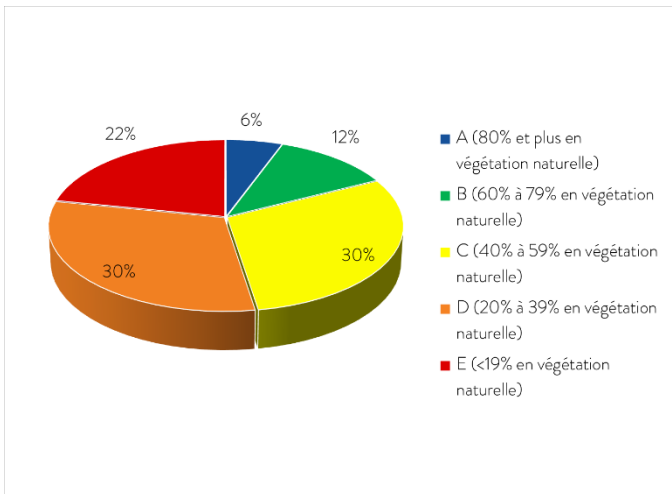
Lac Lise

Portrait du lac

Le plus petit lac de la municipalité de Saint-Damien, le lac Lise est à moins de 250 mètres du lac Matambin. Peu profond, le plan d'eau n'a que 23 % des propriétés riveraines qui possède un quai. Depuis 1962, un barrage de 0.80 mètres de retenue a été installé afin qu'une route permette l'accessibilité aux propriétés de l'autre rive. Pour le moment, nous ne possédons aucunes données sur la qualité de l'eau, l'état trophique ou la bathymétrie du lac. Puisqu'il n'y pas d'association de lac, il y a peu de sensibilisation sur la revégétalisation des rives. Les riverains sont alors peu informés sur les bonnes pratiques d'occupation riveraine.



Indice de conformité des rives



La moitié des rives sont en végétation ornementale dont majoritairement du gazon tondu. Aussi, la présence d'éléments inertes comme du sol nu, des plages de sables et des murets affecte l'indice de conformité. D'ailleurs, presque 60 % de la rive est soutenue par un mur de béton. À la lumière de ces informations, il faudrait sensibiliser les riverains aux caractéristiques que possèdent un paysage naturel autour d'un lac, car, pour le moment, la pression anthropique est très élevée.

Interventions ciblées

- Manque/Absence de connaissances des riverains sur la réglementation : prévoir de la sensibilisation
- Forte présence de gazon tondu : inciter la distribution de végétaux et la plantation des premiers mètres
- Offrir des aménagements répondants au besoin des usagers (vue sur l'eau, pas d'entretien, beauté, etc.)

*Il serait intéressant de voir l'intérêt pour annexer le lac Lise à l'association du lac Matambin, car les problématiques et les habitudes des riverains sont très semblables.

Rivière Matambin

Portrait de la rivière

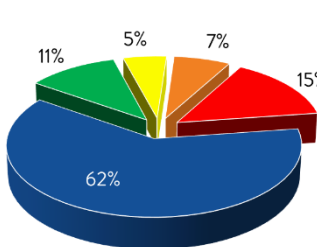
La rivière Matambin est le cours d'eau principal de la municipalité de Saint-Damien. Prenant source à l'exutoire du lac Migué, l'affluent connecte le lac Matambin, le lac Lachance et le lac Maskinongé. Dans les années 1900, les murs de soutènement, les barrages et l'aménagement d'aire ouverte étaient la tendance paysagère. Le lac Lise, le lac Matambin et ses alentours ne font pas exception. Avec l'absence d'un regroupement de riverains pour la rivière, la sensibilisation et l'accompagnement sont des éléments clés pour le changement de comportement.



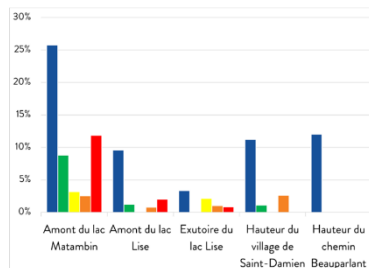
Indice de conformité des rives

Nous avons observé plusieurs structures bétonnées et des entretiens horticoles agressifs dans les bandes riveraines influencés par les vieilles pratiques d'usage. Dans le secteur en amont du lac Matambin, des bassins d'eau artificiels ont été aménagés et les rives sont souvent stabilisées par de vieux murs de pierres. Plus on s'approche du lac, plus la rive est perturbée. Les résidences les plus éloignées de la route 347 ont majoritairement des rives plus naturelles.

Conformité des rives caractérisées de la rivière Matambin



Conformité des rives selon les zones caractérisées



- A (80% et plus en végétation naturelle)
- B (60% à <80% en végétation naturelle)
- C (40% à <60% en végétation naturelle)
- D (20% à <40% en végétation naturelle)
- E (<20% en végétation naturelle)

Interventions ciblées

- Manque/Absence de connaissances des riverains sur la réglementation : prévoir de la sensibilisation
- Stabilisation des talus des murs de soutènement et végétalisation des structures inertes
- Stabilisation des berges de la rivière à proximité de l'embouchure de la rivière (végétalisation)

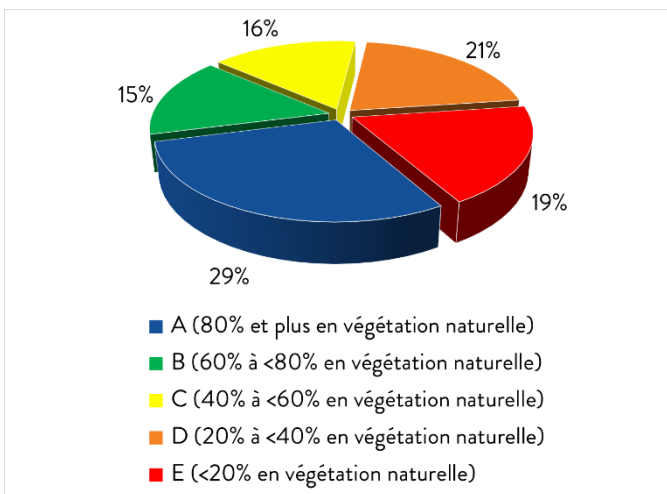
Rivière Noire

Portrait de la rivière

Prenant racine dans le nord du territoire de la CARA, la rivière Noire passe à la limite territoriale de la municipalité de Saint-Damien. Elle est caractérisée par de nombreux méandres et bras délaissés. Cette dynamique fluviale crée des milieux humides riches en biodiversité. Dans le cas de la rivière Noire, l'établissement de maisons en bordure de l'eau a impliqué l'aménagement de murs de soutènement. L'érosion et les inondations sont des enjeux importants dans le secteur, puisque plusieurs



infrastructures ont été aménagées dans l'espace de liberté de la rivière. Afin de mieux connaître l'inondabilité et la mobilité de la rivière, il serait intéressant de cartographier et d'intégrer son espace de liberté dans les schémas d'urbanisme.



Indice de conformité des rives

Dans la partie plus au nord de la rivière, les propriétés riveraines sont dans un environnement plus éloigné et naturel que celles en aval près du pont de la route 347. Les berges les plus dégradés possèdent majoritairement de la pelouse, des infrastructures en béton, des murets ou des sols nus. L'aménagement des terrains apporte une complexité à la mise en conformité des rives, car les bâtiments et les aires d'activité sont à proximité du cours

d'eau.

Interventions ciblées

- Plan de gestion des inondations : sécurité, service, stationnement, infrastructure...
- Stabilisation des talus des murs de soutènement et végétalisation des structures inertes
- Identification/Stabilisation des méandres : Support technique ciblé

- Support à l'aménagement personnalisé et technique pour les riverains ayant un bâtiment dans la rive : délimitation d'une aire d'activité, végétalisation derrière le bâtiment principal, etc.

Recommandations globales

Selon le contexte urbain et la localisation du plan d'eau, certaines recommandations sont récurrentes :

- Améliorer les connaissances des propriétaires en matière de bande riveraines
- Faciliter et encourager la revégétalisation des rives
- Préserver les rives des perturbations anthropiques

A) Améliorer les connaissances des propriétaires en matière de bande riveraines

- Diffusion d'informations vulgarisées dans vos médias (site web, Facebook, bulletin municipal) et sur les réseaux sociaux des associations de lac
- Formations estivales
- Distribution du dépliant résumant la réglementation et assurer d'avoir une copie électronique sur le site web

B) Faciliter et encourager la revégétalisation des rives

- Faciliter les procédures de plantation de bande riveraine
- Distribution gratuite (ou à prix réduit) de boutures et/ou de plantes de bandes riveraines
- Organisation de journée de plantation chez des riverains motivés
- Collaborer avec les associations de lac pour organiser des activités de sensibilisation
- Certains seront moins ouverts à la plantation alors commencer par l'accès

à l'eau, les murets et l'arrêt de tonte de pelouse

C) Préserver les rives des perturbations anthropiques

- Arrimage des informations avec le secteur de l'urbanisme : identification de la ligne de haut lors de la délivrance de permis pour les lots riverains
- Distribution de la trousse d'accueil et assurer d'avoir une copie électronique sur le site web
- Chercher les données manquantes pour les lacs habités : bathymétrie et analyses physico-chimiques
- Identifier et délimiter les milieux humides connectés aux lacs
- Délimiter la ligne des hautes eaux
- Continuer à accompagner les associations de lac dans la collecte de données (par ex. RSVL)